

Exercice Budgétaire : 2017

Fonction : 0202 Autres moyens généraux

Thème : Aménagement du territoire

Objet : Développement du partenariat entre l'Insee et la Région Hauts-de-France

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France, dûment convoquée par son Président le 2 mai 2017, réunie le 18 mai 2017, à 14 heures, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L4211-1

Vu la délibération n°20160004 du Conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la « délégation d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente »,

Vu la délibération n°20160165 du Conseil régional des 26 et 27 mai 2016 relative à « l'adoption du règlement budgétaire et financier »,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2017, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'avis émis par la Commission Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels) lors de sa réunion du 12 mai 2017,

PREAMBULE :

Les démarches de diagnostic et de prospective initiées par la Région dans le cadre des schémas territoriaux (SRADDET, SRDEII, SRESRI), la politique d'accompagnement des acteurs locaux dans l'élaboration de leurs projets, l'engagement de la Région dans des schémas partenariaux avec l'État et l'implication dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des fonds européens, constituent autant de démarches ayant permis de développer la connaissance économique, sociale et environnementale des Hauts-de-France et de l'étayer sur des éléments d'observation et des données statistiques.

L'Insee place au cœur de ses missions l'enrichissement d'un socle d'informations statistiques et la réalisation d'études conduites en partenariat afin d'éclairer les problématiques des acteurs publics, en mobilisant ou en associant les institutions compétentes et les expertises régionales. Ces études visent à apporter des éléments de diagnostic et de prospective ainsi qu'à contribuer à l'évaluation des politiques publiques en région.

Dans ce contexte, la Région et l'Insee ont, dans une coopération historique, développé les travaux partenariaux, pour apporter de concert des éléments de connaissance sur les Hauts-de-France et ses territoires, et veillent à compléter le système statistique et l'information disponible par la réalisation d'enquêtes régionales.

L'Insee et la Région proposent de pérenniser et élargir leur partenariat, afin de développer le spectre des problématiques conjointement couvertes, de faciliter les partages de connaissances et de méthodes au sein de l'ingénierie territoriale, d'améliorer l'accès aux données et de renforcer l'information statistique disponible en région.

DECIDE

Par 54 voix « Pour », 0 voix « Contre »

De pérenniser et d'élargir le partenariat entre la Région Hauts-de-France et la Direction Régionale de l'Insee Hauts-de-France.

De collaborer avec l'Insee en mettant en œuvre conjointement les moyens nécessaires à la concrétisation et au développement d'un partenariat d'études en y associant les acteurs publics concernés ; au partage des connaissances et à la diffusion et l'enrichissement de l'information statistique et d'approuver la convention de partenariat ci-jointe.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à finaliser, sous réserve de modifications non substantielles, et à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Etaient présents (39): Mmes Sabine BANACH-FINEZ, Florence BARISEAU, MM. Jean-Pierre BATAILLE, Xavier BERTRAND, Vincent BIRMANN, Mmes Natacha BOUCHART, Elizabeth BOULET, MM. Jean-Yves BOURGOIS, Salvatore CASTIGLIONE, Jean CAUWEL, Mme Mireille CHEVET, MM. Christophe COULON, Jacques DANZIN, Mmes Mélanie DISDIER, Marie-Christine DURIEZ, M. Philippe EYMERY, Mme Anne-Sophie FONTAINE, MM. Luc FOUTRY, Paul-Henry HANSEN-CATTA, Mme Françoise HENNERON, M. Sébastien HUYGHE, Mme Béatrice LACROIX-DESESSART, MM. Nicolas LEBAS, Daniel LECA, Mmes Chantal LEMAIRE, Marie-Sophie LESNE, Brigitte LHERBIER, M. Frédéric LETURQUE, Mme Manoëlle MARTIN, MM. Adrien NAVE, Frédéric NIHOUS, Mmes Isabelle PIÉRARD, Patricia POUPART, MM. Philippe RAPENEAU, Jean-François RAPIN, Mmes Monique RYO, Sylvie SAILLARD, MM. Serge SIMEON, Jean-Richard SULZER.

Pouvoirs donnés (15):

Groupe Les Républicains et apparentés (4) :

M. Gérald DARMANIN donne pouvoir à M. Philippe RAPENEAU, M. Guillaume DELBAR donne pouvoir à M. Sébastien HUYGHE, M. Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à M. Luc FOUTRY, Mme Faustine MALIAR donne pouvoir à Mme Natacha BOUCHART,

Groupe UDI – Union Centriste (5) :

Mme Marguerite DEPRESZ-AUDEBERT donne pouvoir à M. Serge SIMEON, M. Martin DOMISE donne pouvoir à Mme Anne-Sophie FONTAINE, Mme Stéphanie DUCRET donne pouvoir à M. Daniel LECA, Mme Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Mme Elizabeth BOULET, Mme Valérie LÉTARD donne pouvoir à M. Salvatore CASTIGLIONE,

Groupe Front National – Rassemblement Bleu Marine (6) :

M. Laurent BRICE donne pouvoir à Mme Marie-Christine DURIEZ, Mme Agnès CAUDRON donne pouvoir à M. Vincent BIRMANN, M. Sébastien CHENU donne pouvoir à Mme Mireille CHEVET, Mme Christine ENGRAND donne pouvoir à Mme Mélanie DISDIER, M. Michel GUINIOT donne pouvoir à Mme Sylvie SAILLARD, Mme Mylène TROSZCZYNSKI donne pouvoir à Adrien NAVE,

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE:

ADOpte DANS SON INTEGRALITE

Xavier BERTRAND

Président du Conseil régional

NOM DE L'OPERATION : Développement du partenariat entre l'Insee et la Région Hauts-de-France.

Opportunité de l'opération.

la Région et l'Insee ont, dans une coopération historique, développé les travaux partenariaux, pour apporter de concert des éléments de connaissance sur les Hauts-de-France et ses territoires, et veillent à compléter le système statistique et l'information disponible par la réalisation d'enquêtes régionales. Pour la Région, ce partenariat répond à un triple objectif : alimenter en diagnostic les différents schémas et politiques sectorielles par la réalisation d'un programme d'études, faire progresser la connaissance régionale et territoriale auprès des différents acteurs du développement, accroître la disponibilité et la visibilité d'indicateurs pour le suivi du développement régional et l'évaluation des politiques publiques régionales.

La réalisation d'un programme d'études partenarial permet d'alimenter en diagnostic les différents schémas et politiques sectorielles, en fournissant des grilles d'analyses définies conjointement par l'Insee et la Région. Les travaux réalisés conjointement répondent en effet à des enjeux identifiées par la Région dans le cadre de stratégies régionales ou à un besoin de connaissance liée à la mise en œuvre et au suivi d'une politique régionale. Par ailleurs, ces travaux peuvent associer d'autres partenaires (États, consulaires, territoires...) permettant un partage des enjeux et favorisant une culture commune des différents acteurs conforme aux objectifs de la Délibération de Juillet 2016 concernant le soutien à l'ingénierie régionale. Enfin, ces travaux réalisés en partenariat permettent de mobiliser des méthodologies et données de l'Insee. Ces travaux menés en partenariat s'appuient sur une mise en commun de moyens et un partage des coûts entre les différents partenaires. Chacune des études réalisées dans un tel cadre fera l'objet d'une délibération spécifique validant les objectifs et les conditions de réalisation.

Les travaux menés antérieurement avec l'Insee ont ainsi permis d'alimenter les diagnostics des stratégies régionales à l'image de l'analyse de la production de richesse économique et de sa captation par les territoires qui ont servi de base au SRADDET dans le cadre de l'enjeu sur les territoires et leurs complémentarités en mettant lumière l'importance du poids économique de la métropole lilloise tout en montrant qu'elle ne peut tirer à elle-seule l'ensemble du développement régional.

De nouveaux sujets émergent au regard des orientations régionales. Ainsi, le potentiel de développement de l'emploi dans artisanat pourrait être mesuré en lien avec les objectifs du SRDEII sur ce secteur. De même, les travaux menés dans le cadre du SRADDET font apparaître des besoins de meilleures connaissances des enjeux de mobilités au sein des territoires.

Au-delà de la réalisation d'études communes, le partenariat entre la Région et l'Insee vise également à faire progresser la connaissance régionale et transrégionale auprès des différents acteurs régionaux et territoriaux.. Cette volonté se traduit par l'association réciproque dans des dispositifs de partage à l'image de l'implication de l'Insee dans le cadre des ateliers du SRADDET. Le partenariat prévoit également des temps d'échanges entre techniciens des deux organismes afin de faciliter les échanges de compétence.

Le dernier point majeur du partenariat avec l'Insee concerne la mise à disposition et l'accès aux données. Il vise à la fois à favoriser l'accès public de la donnée et garantir la disponibilité d'indicateurs nécessaires pour les travaux internes et le suivi et l'évaluation des politiques régionales (indicateurs FEDER, données transfrontalières...). Pour la Région, cet objectif s'inscrit dans la démarche de mise en place de plateformes telles que Géoterritoire.

Convention cadre N° XXX relative au développement du partenariat entre l'Insee et la Région Hauts-de-France

Entre

La Région Hauts-de-France

Siège de Région – 151, Avenue du Président Hoover – 59555 LILLE Cedex,
représentée par M. Xavier BERTRAND, son Président, agissant en vertu de la délibération n° XXXX en
date du XXX de la commission permanente des Hauts-de-France,
ci-après dénommée la Région,

et

La Direction régionale de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques Hauts-de-France

130, avenue Kennedy – CS 70769 – 59034 LILLE Cedex
représentée par M. Jean-Christophe FANOUILLET, son Directeur,
ci-après dénommée l'Insee,

Préambule

Les démarches de diagnostic et de prospective initiées par la Région dans le cadre des schémas territoriaux (SRADDET, SRDEII, SRESRI), la politique d'accompagnement des acteurs locaux dans l'élaboration de leurs projets, l'engagement de la Région dans des schémas partenariaux avec l'État et l'implication dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des fonds européens, constituent autant de démarches ayant permis de développer la connaissance économique, sociale et environnementale des Hauts-de-France et de l'étayer sur des éléments d'observation et des données statistiques.

L'Insee place au cœur de ses missions l'enrichissement d'un socle d'informations statistiques et la réalisation d'études conduites en partenariat afin d'éclairer les problématiques des acteurs publics, en mobilisant ou en associant les institutions compétentes et les expertises régionales. Ces études visent à apporter des éléments de diagnostic et de prospective ainsi qu'à contribuer à l'évaluation des politiques publiques en région.

Dans ce contexte, la Région et l'Insee ont, dans une coopération historique, développé les travaux partenariaux, pour apporter de concert des éléments de connaissance sur les Hauts-de-France et ses territoires, et veillent à compléter le système statistique et l'information disponible par la réalisation d'enquêtes régionales.

La présente convention vise à pérenniser et élargir le partenariat entre la Région et l'Insee, afin de développer le spectre des problématiques conjointement couvertes, de faciliter les partages de connaissances et de méthodes au sein de l'ingénierie territoriale, d'améliorer l'accès aux données et de renforcer l'information statistique disponible en région.

Article 1 – Objet de la convention

Le partenariat entre la Région et l'Insee porte sur trois domaines principaux de coopérations.

Concernant les partenariats d'études et les expertises, les objectifs sont de :

- Mobiliser et pérenniser les ressources nécessaires pour mener des études structurantes pour la compréhension des enjeux régionaux et les évolutions fondamentales que connaissent les Hauts-de-France en termes de développement durable, de développement économique, de progrès social, d'aménagement du territoire ou d'enjeux environnementaux. Ces études seront conventionnées au cas par cas dans des démarches pluriannuelles, prévoyant à la fois la réalisation des études et leurs modalités de diffusion.
- Engager conjointement, en fonction des problématiques émergentes et des besoins liés à la mise en place des politiques de la Région, des études d'intérêt public sur des sujets ciblés de concernement régional ou territorial. Ces études seront coréalisées par l'Insee, la Région et, le cas échéant, d'autres partenaires porteurs d'enjeux communs. Elles feront l'objet de conventions de partenariat prévoyant à la fois la réalisation des études, leurs modalités de diffusion et l'élaboration de nouveaux outils pour mettre à disposition l'information produite.
- Progresser à long terme sur des sujets novateurs, demandant la mise en place de réflexions ou de travaux expérimentaux, dans une démarche de conseil et d'accompagnement qui donnera lieu à une formalisation idoine, sous la forme de notes de cadrage.

Concernant le partage des connaissances et des méthodes, les objectifs sont de :

- Renforcer la communication des savoirs produits et les échanges autour des enseignements identifiés, par des interventions dans les séminaires, colloques, tables-rondes organisés à l'initiative des acteurs publics régionaux.
- Mettre en commun des savoir-faire et renforcer les compétences techniques dans le domaine de l'information statistique, de l'analyse territoriale et de l'anticipation des changements. Ces échanges se tiendront à travers les ateliers que l'Insee ou la Région conduisent sur la prospective ou les méthodes d'analyse, ou encore à travers les rencontres régionales et territoriales du PIVER (*Plateforme d'information et de valorisation des études dans la Région*).
- Développer les temps d'échanges et d'information auprès de la société civile, à l'initiative de la Région, en y inscrivant lorsque cela apparaît nécessaire des éclairages statistiques et pédagogiques.
- Favoriser les échanges méthodologiques entre l'Insee et la Région sous la forme de séminaires de travail conjoint, d'appuis ponctuels ou de formation.

Concernant la diffusion et l'enrichissement de l'information statistique, les objectifs sont de :

- Rechercher des données ou produire des informations nouvelles en relation avec des partenaires régionaux, nationaux et européens, en tissant des liens de collaboration avec les établissements détenteurs de données statistiques ou demandeurs d'informations complémentaires. Ces collaborations s'inscrivent dans une démarche de fédération et de coordination des dispositifs d'observation en région.
- Favoriser la production et la diffusion d'informations permettant la prise en compte de l'ensemble des voisinages de la région et tout particulièrement la dimension transfrontalière.
- Participer aux réflexions visant à enrichir la connaissance statistique sur les territoires qu'elles émanent d'experts ou de la société civile. Ces réflexions peuvent en particulier être alimentées par des temps d'échanges impulsées par la Région.
- Faciliter l'accès à l'information et la connaissance, à travers les portails existants comme insee.fr ou à construire (geoterritoires.hautsdefrance.fr) et le développement d'outils facilitant le libre accès aux données (Open Data), tout en s'inscrivant dans le cadre des dispositifs propres de rediffusion de la Région et de l'Insee et en favorisant la connexion entre les entrepôts de données de l'Insee et les outils régionaux via des protocoles adéquats.

- Promouvoir dans les réseaux respectifs de la Région (Association des Régions de France...) et de l'Insee (Conseil national de l'information statistique...) les intérêts d'une statistique régionale pérenne enrichie et articulée aux besoins d'informations des acteurs territoriaux.

Article 2 – Engagements de la Région et de l'Insee

La Région et l'Insee s'engagent à collaborer et à mettre en œuvre conjointement les moyens nécessaires à la concrétisation et au développement de ces objectifs.

Concernant les partenariats d'études et les expertises, la Région et l'Insee s'engagent à :

- Collaborer à des études définies conjointement, et le cas échéant avec d'autres partenaires, avec pour chaque projet une convention dédiée précisant le cahier des charges, les livrables et les modalités opératoires et financières reposant sur un principe de partage des coûts ;
- Mener un suivi partenarial à travers un comité technique de coordination se réunissant sur une fréquence trimestrielle pour examiner l'avancement des travaux, partager sur les nouvelles opérations engagées et détecter les prochaines problématiques à instruire ;
- Se rencontrer chaque année pour établir un bilan sur l'ensemble des partenariats réalisés sur l'année écoulée, identifier les priorités partenariales pour l'année à venir et préparer une présentation de synthèse auprès des instances décisionnelles de la Région ;
- Mener des travaux d'expertises spécifiques sur des questions ne pouvant faire l'objet d'études. Ces travaux seront conduits sur la base d'une lettre de commande précisant les attendus et donneront lieu à la rédaction d'une note technique.

Concernant le partage des méthodes et des connaissances, la Région et l'Insee s'engagent à :

- Initier, proposer ou participer aux groupes de réflexion sur les enjeux régionaux, nationaux ou européens notamment lors des phases d'élaboration puis de suivi des grands schémas régionaux portés par la Région (SRDEII, SRADDET, SRESRI...) ;
- S'informer sur le calendrier respectif des ateliers organisés par la Région ou l'Insee, et apprécier au préalable la possibilité d'interventions assurées par les soins de la Région ou de l'Insee sur leurs domaines de compétence ;
- Soutenir l'animation et le développement des rencontres régionales et territoriales du PIVER par la participation au comité de pilotage et la mise à disposition de ressources dédiées ;
- Participer aux rencontres organisées dans les territoires par la Région en qualité d'expert pour valoriser les résultats des études conduites conjointement.
- Mettre en place des séminaires de travail conjoints et des actions de formation favorisant le partage de connaissance entre les deux organismes. L'Insee assure le partage d'informations sur les outils et méthodes statistiques et la Région sur la définition et le suivi des stratégies et politiques régionales.

Concernant la diffusion et l'enrichissement de l'information statistique, la Région et l'Insee s'engagent à :

- Enrichir les partenariats d'études par des livraisons structurées des données statistiques et des cartographies produites ou mobilisées, sous forme de tableaux détaillés à même d'enrichir les systèmes d'information de la Région ou de l'Insee, en respectant les conditions de diffusion et d'utilisation des sources concernées. Les compléter également par une documentation des méthodes et des analyses produites permettant leur reproduction ;

- Établir un plan de production puis de mise à jour d'indicateurs complémentaires utilisés par la Région dans ses démarches d'observation (tableau de bord du SRADDET, SRDEII, Fonds Structurels Européens, CPER ...), réalisés par les chargés de valorisation statistique de l'Insee selon des modalités à préciser par devis chaque année ; L'Insee s'engagera notamment à fournir les indicateurs de résultat FEDER nécessaires à l'échelle des anciennes régions selon la liste fournie en annexe
- Aider à la mise en relation et à l'obtention de données auprès des partenaires régionaux, nationaux et européens, notamment de statistiques transfrontalières en s'appuyant sur des espaces d'échanges de données sécurisés et en privilégiant la logique d'interopérabilité et d'usages de normes des échanges en lien avec les démarches entamées sur les dimensions transfrontalières par la PPIGE ;
- Instruire conjointement, sur les domaines d'intérêt de la Région, la faisabilité d'enquêtes spécifiques prises en charge par la Région ou d'extensions régionales d'enquêtes nationales mises en œuvre par l'Insee

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de trois ans à compter de sa date de réception par la Région.

Article 4 - Modifications et litiges

Toute modification aux dispositions de la présente convention fera l'objet d'un avenant. Dans le cas où l'interprétation ou l'exécution de la présente convention soulèverait un différend qui ne pourrait être résolu à l'amiable, les parties conviennent de rechercher une conciliation avant de porter éventuellement le différend devant les instances compétentes.

Article 5 – Conditions de résiliation

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de trois mois. La résiliation prendra effet un mois après la date de réception de la lettre. Toutefois, elle intervient sans délai et sans recours des partenaires dans le cas de décision administrative plaçant l'INSEE dans l'impossibilité de continuer d'exécuter les travaux prévus.

Fait en 2 exemplaires,

| | |
|--|--|
| <p>Lille, le</p> <p style="text-align: center;">Le Président de la Région Hauts-de-France</p> <p style="text-align: center;">Xavier BERTRAND</p> | <p>Lille, le</p> <p style="text-align: center;">Le Directeur régional de l'Insee Hauts-de-France</p> <p style="text-align: center;">Jean-Christophe FANOUILLET</p> |
|--|--|